

Objet TR : MEOUNES

De . MAIRIE DE SOLLIES TOUCAS <stoucas.mairie@wanadoo.fr>
À s roa <s.roa@mairie-sollies-toucas.fr>, jc pastor <jc.pastor@mairie-sollies-toucas.fr>, cabinet <cabinet@mairie-sollies-toucas.fr>, Jean-Pierre CALONGE <jp.calonge@orange.fr>

Date 19.07.2018 17:16



Business Services

Mairie de Solliès-Toucas
COURRIER ARRIVÉE

20 JUL. 2018 15:19

- 21_DA-083-218300770-20180619-DCM10_20180619-DE-1-1_1.pdf (128 ko)

Destinataire : DST
Copies : DGS Cab
? Calonge.

Le : 18 juillet 2018 à 14:55 (GMT +02:00)
De : "mairie" <mairie@meounes.com>
À : "stoucas.mairie@wanadoo.fr" <stoucas.mairie@wanadoo.fr>
Objet : MEOUNES

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint pour notification, copie de l'avis du conseil municipal de Méounes-lès-Montrieux concernant l'arrêté de votre PLU.

Cordialement,

Pascale PENVEN

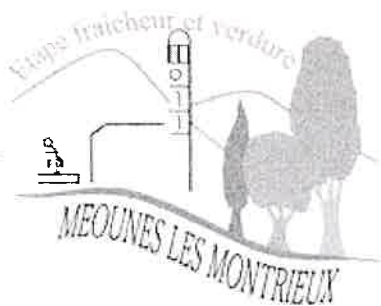
Directrice générale des services

Mairie de Méounes-lès-Montrieux

www.meounes.com

Tél. 04 94 138 321

+336 83 43 47 34



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 10 DU 19 JUIN 2018

Le dix-neuf juin deux mil dix-huit à dix-neuf heures, le conseil municipal, après avoir été légalement convoqué le quinze juin deux mil dix-huit, a été convoqué à nouveau et s'est réuni sans condition de quorum, (Art. L2121-17 du Code général des collectivités territoriales) en mairie de Méounes-lès-Montrieux, sous la présidence de M. Philippe DROUHOT, maire de Méounes-lès-Montrieux.

PRESENTS : M. Philippe DROUHOT, Mme Patricia VIGIER, Mme Colette LANGLET, M. Gérard PASIAN, M. Joël PERENON, Mme Simone CALLAMAND, M. Stéphane TRETOLA, M. Michel TOMAS, M. Joël GRILLASCA.

EXCUSES : M. Jean-Martin GUISIANO, Mme Mireille ASTIER-CUCCHI, M. Pascal COGORDAN, Mme Irène KAUFMANN, Mme Charlotte CAMPANA.

ABSENTS : Mme Corinne GERFAGNON, Mme Sabine ROUHAUD, M. Erwan JAEN, M. Alexandre GAL, Mme Nelly RICHARD.

POUVOIRS :

De M. Jean-Martin GUISIANO à M. Gérard PASIAN

De M. Pascal COGORDAN à M. Stéphane TRETOLA

De Mme Charlotte CAMPANA à M. Joël GRILLASCA.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : est désigné M. Joël PERENON (art. L2121-15 du CGCT)

DATE DE CONVOCATION : **15 juin 2018.**

AVIS SUR LE PLU DE SOLLIÈS-TOUCAS

M. le Maire expose :

Par délibération en date du 14 mai 2018, le conseil municipal de la commune de SOLLIÈS-TOUCAS a arrêté son PLU. En tant que personne publique associée, la commune de Méounes-lès-Montrieux est consultée pour avis qui doit intervenir dans les 3 mois. À défaut, ce dernier est réputé favorable.

Ce PLU est disponible pour consultation en mairie et une copie de la délibération du conseil municipal de Solliès-Toucas a été adressée au conseillers avec la note de synthèse..

Le conseil municipal après délibération et l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur l'arrêté du PLU de Solliès-Toucas..

**Fait et délibéré à Méounes-lès-Montrieux, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre**

Nombre de conseillers	
En exercice :	19
Présents :	09
Votants :	12

Le maire,

Philippe DROUHOT.

